



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de CHAZELLES SUR LYON

N° d'ordre : 07/2025

**Objet : CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE
DE TOURISME FOREZ-EST**

Séance du 12 Mai 2025

Président : Monsieur Pierre VERICEL.

Présents : M. MOUNIER (Vice-Présidente) - A. CHAPUIS - C. BRUYAT -
M. PEILLER - B. MICHEL - M. THOLLET - M. PLANUD - C. GIGANDON.

Absents excusés : P. VERICEL - C. MONTAGNY (pouvoir à M. MOUNIER) -
P. REPETTO (pouvoir à A. CHAPUIS) - G. HAEGY.

Absents : C. D'IPPOLITO - D. DELORME - M.L. PEREIRA -

Secrétaire de séance : Isabelle BLANCHARD.

Date de convocation : 29 Avril 2025.

Madame la Vice-Présidente précise que dans le cadre du Téléthon 2025, le CCAS de Chazelles sur Lyon a programmé un spectacle intitulé « Le Débat » présenté par la troupe Le Théâtre à la Conche du Comité des Fêtes de St Laurent la Conche, les Samedi 06 Décembre à 20 h et Dimanche 07 Décembre à 15 h au ciné-théâtre Marcel Pagnol à Chazelles sur Lyon.

L'Office de Tourisme Forez-Est est chargé de la vente des billets (tarif unique 10 €). Une convention de dépôt de billetterie doit donc être établie entre les deux parties.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention entre le CCAS de Chazelles sur Lyon et l'Office de Tourisme Forez-Est,

AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
M. MOUNIER

